





Les bons plans:

- Visiter le site de l'Office du Tourisme de la région ou de la ville où tu séjourneras. Tu y trouveras une multitude d'informations très variées : hébergements de groupe, moyens de transport, loisirs, sites naturels...
- & Contacter l'administration communale ou la mairie du village où tu iras camper pour te renseigner sur la réglementation locale en matière de camp, le système de tri et de collecte des poubelles, la possibilité de faire du feu, les endroits de baignade, les mouvements de jeunesse locaux...
- Se renseigner auprès du propriétaire pour connaître les bons plans de ton lieu de camp, les activités et fêtes locales, les magasins, fermes, bouchers, boulangers, marchés de proximité...
- **Vérifier l'existence de jumelages** entre ta commune et d'autres villes chez nos voisins. Cela pourrait être une belle opportunité de destination de camp!

LÉGENDE



















Les bons plans:

Se renseigner sur les conditions propres à ta fédération pour partir en camp à l'étranger.











- & Contacter l'administration communale ou la mairie du village où tu iras camper pour te renseigner sur la réglementation locale en matière de camp, le système de tri et de collecte des poubelles, la possibilité de faire du feu, les endroits de baignade, les mouvements de jeunesse locaux...
- Se renseigner auprès du propriétaire pour connaître les bons plans de ton lieu de camp, les activités et fêtes locales, les magasins, fermes, bouchers, boulangers, marchés de proximité...
- **Vérifier l'existence de jumelages** entre ta commune en Belgique et d'autres villes chez nos voisins. Cela pourrait être une belle opportunité de destination de camp!





LÉGENDE





















Les bons plans:

Se renseigner sur les conditions propres à ta fédération pour partir en camp à l'étranger.





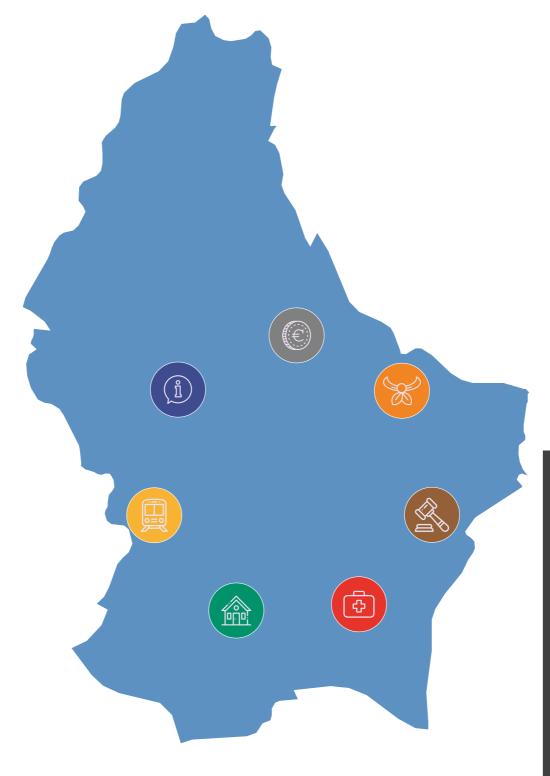






- Visiter le site de l'Office du Tourisme de la région ou de la ville où tu séjourneras. Tu y trouveras une multitude d'informations très variées : hébergements de groupe, moyens de transport, loisirs, sites naturels...
- **Solution** Contacter l'administration communale ou la mairie du village où tu iras camper pour te renseigner sur la réglementation locale en matière de camp, le système de tri et de collecte des poubelles, la possibilité de faire du feu, les endroits de baignade, les mouvements de
- Se renseigner auprès du propriétaire pour connaître les bons plans de ton lieu de camp, les activités et fêtes locales, les magasins, fermes, bouchers, boulangers, marchés de proximité...
- **Vérifier l'existence de jumelages** entre ta commune en Belgique et d'autres villes chez nos voisins. Cela pourrait être une belle opportunité de destination de camp!





LÉGENDE























Les bons plans:

Se renseigner sur les conditions propres à ta fédération pour partir en camp à l'étranger.



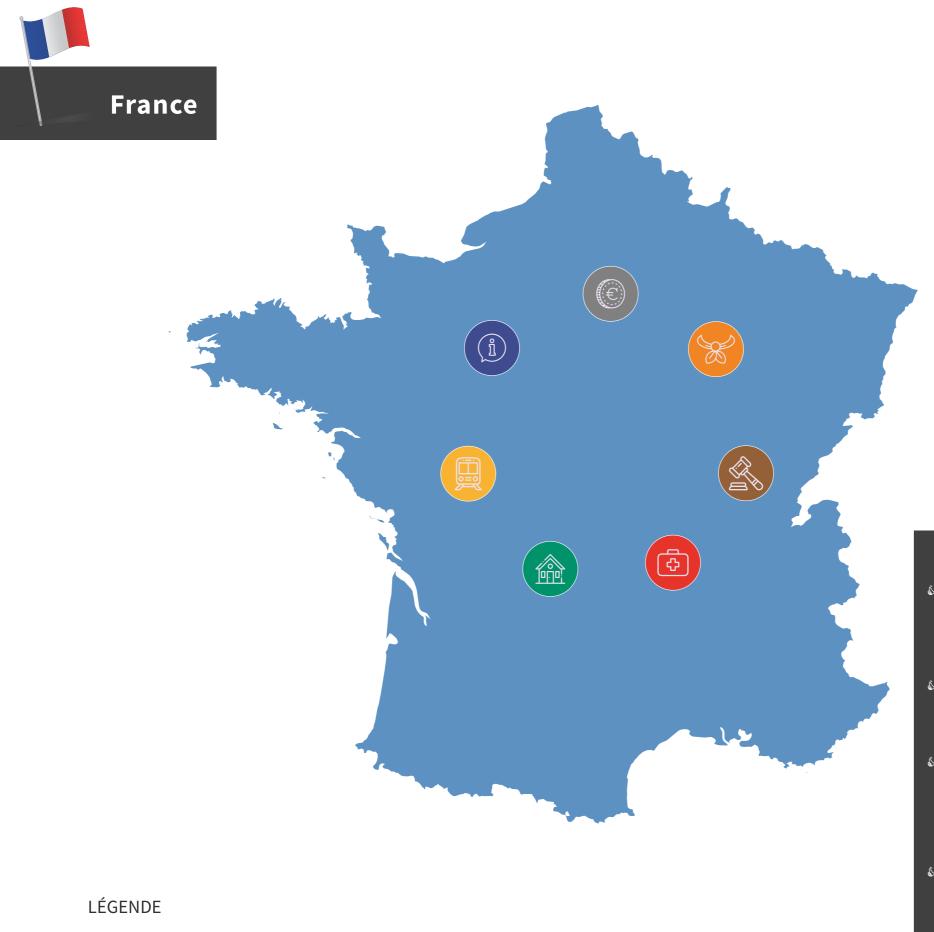








- Visiter le site de l'Office du Tourisme de la région ou de la ville où tu séjourneras. Tu y trouveras une multitude d'informations très variées : hébergements de groupe, moyens de transport, loisirs, sites naturels...
- **Solution** Contacter l'administration communale ou la mairie du village où tu iras camper pour te renseigner sur la réglementation locale en matière de camp, le système de tri et de collecte des poubelles, la possibilité de faire du feu, les endroits de baignade, les mouvements de
- Se renseigner auprès du propriétaire pour connaître les bons plans de ton lieu de camp, les activités et fêtes locales, les magasins, fermes, bouchers, boulangers, marchés de proximité...
- **Vérifier l'existence de jumelages** entre ta commune en Belgique et d'autres villes chez nos voisins. Cela pourrait être une belle opportunité de destination de camp!



















Les bons plans:

Se renseigner sur les conditions propres à ta fédération pour partir en camp à l'étranger.











- Visiter le site de l'Office du Tourisme de la région ou de la ville où tu séjourneras. Tu y trouveras une multitude d'informations très variées : hébergements de groupe, moyens de transport, loisirs, sites naturels...
- **&** Contacter l'administration communale ou la mairie du village où tu iras camper pour te renseigner sur la réglementation locale en matière de camp, le système de tri et de collecte des poubelles, la possibilité de faire du feu, les endroits de baignade, les mouvements de jeunesse locaux...
- Se renseigner auprès du propriétaire pour connaître les bons plans de ton lieu de camp, les activités et fêtes locales, les magasins, fermes, bouchers, boulangers, marchés de proximité...
- **Vérifier l'existence de jumelages** entre ta commune en Belgique et d'autres villes chez nos voisins. Cela pourrait être une belle opportunité de destination de camp!





- Visiter le site des Offices de Tourisme de Flandre.
- Se renseigner sur la langue : Néerlandais.

Composer son itinéraire en transport en commun, à vélo...

- Visiter les sites d'information sur les itinéraires de promenades à pieds, à vélo <u>Route You</u> ou <u>Groene Halte</u>.
- Découvrir les routes vélos sur <u>Fietsnet</u>.
- Louer un vélo, le faire réparer auprès de Mobiel

Profiter des aides financières mises à disposition

- & Remplir le formulaire de demande de subsides de l'**ONE** qui soutient aussi les camps à l'étranger pour tes animé(e)s qui ont jusqu'à 15 ans inclus.
- & Télécharger la brochure "Centre de vacances, mode d'emploi".
- Déposer un dossier auprès du <u>Bureau International de la Jeunesse</u> pour bénéficier du programme Bel'J qui offre la possibilité d'organiser des échanges réunissant des groupes de jeunes des Communautés belges. Conditions : pour les 12-25 ans, 8-60 participants, priorité aux projets réunissant les 3 communautés, financement maximum 6500€.

Favoriser les rencontres avec des jeunes

- & Contacter le service international de ta Fédération pour avoir plus d'informations.
- Se renseigner auprès des <u>Mouvements scouts de Flandre Chiro, Scouts en Gidsen Vlaanderen, FOS Open Scouting</u>.



Trouver un logement

- **Op kamp** (équivalent de « votrecamp.be » mais pour la Flandre).
- Chirohuizen, 5 logements de jeunesse des Chiro (équivalent néerlandophone du Patro)
- & Centrum voor Jeugdtoerisme.
- Locaux loués par des sections locales de différents mouvements de jeunesse.
- Jeugdverblijben, hébergement pour groupes de jeunes en Flandre.
- & Centres d'hébergement des Scouts en Gidsen Vlaanderen.
- Terrains proposés par la Défense.
- & <u>Westtoer</u>, West Vlaamse toerisme, hébergement en Flandre Occidentale.



Connaître la législation en matière de camp

- Se référer de préférence aux normes d'encadrement de l'ONE à savoir :
 - o Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
 - o Un animateur sur trois doit être breveté (en centre de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Lire la **Kampcharter** « charte camps » de la Flandre (disponible en français auprès de ta fédération).
- Se renseigner sur les conseils et points d'attention pour jouer dans les bois sur **Bosspel** et **Natuurenbos**.
- Découvrir comment voyager en toute sécurité avec votre groupe à pied ou à vélo.
- D'autres recommandations peuvent exister en matière de sécurité, d'hygiène ou encore de hike. Renseigne-toi auprès de ta fédération ou du propriétaire de ton endroit de camp.



Anticiper les soucis éventuels

Encoder le numéro d'appel d'urgence en Europe 112









- Sur le site du Ministère des Affaires Etrangères
- Strouver l'ambassade ou le consulat belge le plus proche de ton lieu de camp.
- Visiter le site des Offices de Tourisme des Pays-Bas.
- & Se renseigner sur la langue : Néerlandais.



- Visiter les sites d'information sur les <u>itinéraires de promenades</u> et la <u>pratique du</u> canoë.
- Se renseigner sur les différents site qui traitent du vélo : les **routes vélos**, les **locations** de vélos, les règles du cyclisme ou encore le réseau national cyclable.
- Se déplacer en Hollande en train en bus et tram ou en bateau.
- Voyager **avec un handicap** en Hollande.

Profiter des aides financières mises à disposition

- & Remplir le formulaire de demande de subsides de l'**ONE** qui soutient aussi les camps à l'étranger pour tes animé(e)s qui ont jusqu'à 15 ans inclus.
- Télécharger la brochure "Centre de vacances, mode d'emploi".
- & Contacter le **Bureau International de la Jeunesse** qui offre un accompagnement spécialisé aux jeunes pour les aider à mettre en place des projets de qualité avec échange de jeunes européens. Possibilité d'obtenir un financement dans le cadre des programmes Erasmus+, Jeunesse en Action ou Droits de l'Homme et Droits sociaux.

Favoriser les rencontres avec des jeunes

- & Contacter le service international de ta Fédération pour avoir plus d'informations.
- Visiter le site de la Fédération du scoutisme Hollandais.



Trouver un logement

- & **Buitenlandskamp**, répertoire d'endroits de camps à l'étranger pour les mouvements de jeunesse
- **Labelterreinen Scouting Nederland**, centres scouts
- & Recherche d'endroit de camp via **Scouting Nederland**
- **&** Centre scout en Zélande
- & Terrains de camps au cœur de la nature
- **&** Hébergements pour groupes
- **Lébergements pour groupes en Zélande**
- **&** Hébergements pour groupes dans la Drenthe
- Nivon natuurvrienden, hébergements pour groupes
- Vekabo, hébergements à la campagne
- Hébergements pour les camps itinérants
- **&** Logements forestiers
- Zones de bivouacs autorisées
- **&** Auberges de jeunesse
- **&** Hébergements pour les groupes scolaires et associations









Connaître la législation en matière de camp

- Se référer de préférence aux normes d'encadrement de l'ONE à savoir :
 - o Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
 - o Un animateur sur trois doit être breveté (en centre de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Le camping sauvage est interdit partout.
- D'autres recommandations peuvent exister en matière de sécurité, d'hygiène ou encore de hike. Renseigne-toi auprès de ta fédération ou du propriétaire de ton endroit de camp.



- Demander à chaque participant la **Carte européenne d'assurance maladie** (CEAM).
- & Encoder le numéro d'appel d'urgence en Europe 112.
- Consulter l'onglet « <u>santé et hygiène</u> » des Pays-Bas dans les conseils par destination sur le site du Ministère des Affaires Etrangères.









À savoir

- Consulter les conseils par destination pour l'Allemagne sur le site du <u>Ministère des Affaires Etrangères</u>.
- **Trouver l'ambassade ou le consulat belge** le plus proche de ton lieu de camp.
- Visiter le site des Offices de Tourisme de l'Allemagne.
- Se renseigner sur la langue nationale : Allemand



Composer son itinéraire en transport en commun, à vélo...

- Se déplacer en Allemagne en <u>train</u> ou en en <u>vélo</u>.
- Randonner en <u>Allemagne</u>.
- Utiliser <u>ÖPNV KARTE</u>, la carte interactive du réseau officiel des transports en commun.
- **Voyager avec un handicap** en Allemagne.



Profiter des aides financières mises à disposition

- Remplir le formulaire de demande de subsides de l'**ONE** qui soutient aussi les camps à l'étranger pour tes animé(e)s qui ont jusqu'à 15 ans inclus.
- Stélécharger la brochure "Centre de vacances, mode d'emploi".
- Contacter le <u>Bureau International de la Jeunesse</u> qui offre un accompagnement spécialisé aux jeunes pour les aider à mettre en place des projets de qualité avec échange de jeunes européens. Possibilité d'obtenir un financement dans le cadre des programmes Erasmus+, Jeunesse en Action ou du programme Droits de l'Homme et Droits sociaux.



Favoriser les rencontres avec des jeunes

Visiter le site de la Fédération du scoutisme Allemand.



Trouver un logement

- <u>Buitenlandskamp</u>, répertoire d'endroits de camps à l'étranger pour les mouvements de jeunesse
- **Scoutnet**, endroits de camps
- **Auberges de jeunesse en Allemagne**
- **<u>Auberges de jeunesse en Allemagne</u>**



Connaître la législation en matière de camp

- Se référer de préférence aux normes d'encadrement de l'ONE à savoir :
 - o Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
 - o Un animateur sur trois doit être breveté (en centre de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Animer: Pas de condition d'encadrement spécifique. Mais si vous l'avez, emportez votre carte Brevet d'animateur en centres de vacances.
- Circuler en forêt : La plupart des forêts allemandes appartiennent aux municipalités ou à des propriétaires privés. Une autorisation pour utiliser ces espaces doit être réclamée à la personne responsable. Généralement, le propriétaire de votre endroit de camp pourra vous indiquer qui contacter.
- Cuisiner: Dans certains États fédéraux, vous avez besoin d'une instruction sanitaire pour cuisiner pour d'autres personnes. Vérifier cela auprès du propriétaire.
- Camper : Le camping sauvage est interdit, sauf dans les lieux officiellement désignés. Camper sur un terrain privé est autorisé avec l'accord de son propriétaire.
- Naviguer: Toutes les activités nautiques sont interdites dans les zones naturelles protégées, sauf si elles sont explicitement autorisées à certains endroits.
- Faire un feu : Dans les réserves naturelles et les zones protégées, les feux sont interdits, à moins que ce ne soit explicitement autorisé.
- D'autres recommandations peuvent exister en matière de sécurité, d'hygiène ou encore de hike. Renseigne-toi auprès de ta fédération ou du propriétaire de ton endroit de camp.



- Demander à chaque participant la **Carte européenne d'assurance maladie** (CEAM).
- Encoder le numéro d'appel d'urgence en Europe 112
- Consulter l'onglet « santé et hygiène » de l'Allemagne dans les conseils par destination sur le site du **Ministère des Affaires Etrangères**.









À savoir

- Consulter les conseils par destination pour l'Allemagne sur le site du <u>Ministère des Affaires Etrangères</u>.
- & Trouver l'ambassade ou le consulat belge le plus proche de ton lieu de camp.
- Visiter le site des Offices de Tourisme du Luxembourg
- Se renseigner sur la langue nationale : Luxembourgeois, français, allemand



Composer son itinéraire en transport en commun, à vélo...

- Se renseigner sur les itinéraires de promenades à <u>vélo</u> et les <u>routes vélos</u>.
- Découvrir le site de la **mobilité au Luxembourg**.
- & Se déplacer en **train** au Luxembourg.
- Connaître les infos sur les travaux publics.
- A partir du 1er mars 2020, gratuité des transports dans la capitale et certaines autres mairies!



Profiter des aides financières mises à disposition

- Remplir le formulaire de demande de subsides de l'**ONE** qui soutient aussi les camps à l'étranger pour tes animé(e)s qui ont jusqu'à 15 ans inclus.
- Télécharger la brochure "<u>Centre de vacances, mode d'emploi</u>".
- Contacter le <u>Bureau International de la Jeunesse</u> qui offre un accompagnement spécialisé aux jeunes pour les aider à mettre en place des projets de qualité avec échange de jeunes européens. Possibilité d'obtenir un financement dans le cadre des programmes Erasmus+, Jeunesse en Action ou du programme Droits de l'Homme et Droits sociaux.



Favoriser les rencontres avec des jeunes

- & Contacter le service international de ta Fédération pour avoir plus d'informations
- Visiter le site de la **Fédération du scoutisme luxembourgeois**.



Trouver un logement

- Chalets et endroits de camps des associations scoutes et guides luxembourgeoises.
- & **Gîtes** au Grand-Duché du Luxembourg.
- La ferme Misère à Arsdorf, centre scout de la Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuses du Luxembourg.
- & Auberges de jeunesse.



Connaître la législation en matière de camp

- Se référer de préférence aux normes d'encadrement de l'ONE à savoir :
 - o Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
 - o Un animateur sur trois doit être breveté (en centre de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Demander aux forestiers une <u>autorisation de circuler dans les bois</u> ou en zones protégées.
- Trousse de secours : Chaque section doit avoir une trousse d'infirmerie. Il est également recommandé que chaque sous-groupe dispose d'un kit de premiers soins pour partir en hike.
- Toilettes : Il est recommandé d'avoir des toilettes réservées filles/garçons.
- Nuisance sonores : respectez le voisinage et renseignez-vous sur l'heure de couvre-feu auprès du propriétaire de votre endroit de camp.
- Au Grand-Duché du Luxembourg, il n'est pas permis de laisser un groupe d'animés passer la nuit en dehors du camp sans animateur. Durant la journée, les animateurs doivent aussi rester à proximité des animés et pouvoir les rejoindre à tout moment.
- Le camping sauvage est interdit.
- Feu : Il est généralement possible de faire du feu aux endroits qui vous seront indiqués par le propriétaire.
- Veiller à ne pas laisser de trace de votre passage. Veiller à rendre les endroits de camp rangés et propres.
- D'autres recommandations peuvent exister en matière de sécurité, d'hygiène ou encore de hike. Renseigne-toi auprès de ta fédération ou du propriétaire de ton endroit de camp.



- Demander à chaque participant la **Carte européenne d'assurance maladie** (CEAM).
- & Encoder le numéro d'appel d'urgence en Europe 112
- Consulter l'onglet « <u>santé et hygiène</u> » du Luxembourg dans les conseils par destination sur le site du Ministère des Affaires Etrangères.









- Consulter les <u>conseils par destination</u> pour la France sur le site du Ministère des Affaires Etrangères
- Trouver l'ambassade ou le consulat belge le plus proche de ton lieu de camp
- Visiter le site des **Offices de Tourisme** de France
- Se renseigner sur la langue nationale : français

Composer son itinéraire en transport en commun, à vélo...

- Visiter les sites d'information sur les Voies vertes de France
- **S** Découvrir les **Véloroutes et Voies vertes de France**
- Visiter le site de la Société Nationale des Chemins de Fer en France (SNCF)
- Sélectionner le réseau de <u>transports en commun</u> du lieu de ton camp



Profiter des aides financières mises à disposition

- Remplir le formulaire de demande de subsides de l'**ONE** qui soutient aussi les camps à l'étranger pour tes animé(e)s qui ont jusqu'à 15 ans inclus
- & Télécharger la brochure "Centre de vacances, mode d'emploi"



Favoriser les rencontres avec des jeunes

- & Contacter le service international de ta fédération pour avoir plus d'informations
- Visiter le site de la **<u>Fédération du scoutisme français</u>**



Trouver un logement

- Le Guide Incontournable des <u>Centres de Vacances</u>
- Bases d'accueil des Scouts et Guides de France
- Terrains et Centres des Eclaireuses et Eclaireurs de France
- **Ethic étapes**, hébergement de qualité pour groupes ou individuels
- <u>Buitenlandskamp</u>, répertoire d'endroits de camps à l'étranger pour les mouvements de jeunesse
- **6** Gîtes d'étapes et refuges



Connaître la législation en matière de camp

- S'assurer que les conditions d'encadrement soient respectées (les autorités françaises ont accepté que les normes ONE soient d'application pour les camps belges) à savoir :
 - o Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans ;
 - o Un animateur sur trois doit être breveté (en centre de vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- D'autres recommandations existent en matière de sécurité, d'hygiène ou encore de hike. Renseigne-toi auprès de ta fédération ou du propriétaire de ton endroit de camp.



- Demander à chaque participant la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- & Encoder le numéro d'appel d'urgence en Europe 112
- Consulter l'onglet « santé et hygiène » de la France dans les conseils par destination sur le site du Ministère des Affaires Etrangères



